

2025-1888



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Strasbourg, le **27 OCT. 2025**

Le préfet de la région Grand Est

à

Monsieur le président du Conseil régional
Grand Est

**Objet : révision de la charte du parc naturel régional des Vosges du Nord - avis
d'opportunité sur le périmètre d'étude**

PJ : - note d'enjeux de l'État

- liste des services et établissements publics de l'État à associer à la démarche

Le classement du parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN), prononcé par décret n° 2014-341 du 14 mars 2014 et prorogé par décret n°2018-1169 du 18 décembre 2018, arrive à échéance le 14 mars 2029.

Par courrier reçu le 3 mars 2025, vous m'avez transmis la délibération prise par la commission permanente du Conseil régional du Grand Est le 24 janvier dernier engageant officiellement la procédure de renouvellement de la charte du PNRVN.

En application de l'article L.333-1 du code de l'environnement, je vous rends l'avis d'opportunité sur ce projet.

Le périmètre d'étude retenu intègre 29 nouvelles communes du Grand Est, ce qui le porte à 140 communes, soit une augmentation d'environ 21 % de sa surface et 34 % de sa population.

L'extension proposée renforce la cohérence et l'intérêt patrimonial de ce territoire riche et diversifié. Les secteurs concernés sont situés sur le plateau ouvert lorrain d'Alsace bossue, le plateau ouvert lorrain mosellan, le piémont de Hanau et le piémont du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Les communes de cette extension présentent des caractéristiques majoritairement agricoles, avec des paysages ouverts marqués par la présence de prairies permanentes extensives et de vergers traditionnels. Leur préservation et leur valorisation relèvent des enjeux du PNRVN qui pourra ainsi développer sa dynamique d'accompagnement de la transition agroécologique des filières agricoles et agro-alimentaires.

Le PNRVN pourra, au travers d'un projet guidé par une prise en compte ambitieuse des enjeux transversaux du changement climatique et de la préservation de l'eau et de la biodiversité, apporter son expérience, son savoir-faire et ses capacités d'animation au bénéfice d'un territoire étendu, en restant à l'écoute des projets, afin de préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels, mais également de favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie.

L'agrandissement prévu permettra ainsi au syndicat de coopération pour le parc (SYCOPARC), de renouveler son travail de suivi, d'animation, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités locales engagées et de leurs habitants, mais également de renforcer la conduite de ses actions expérimentales et innovantes.

Étant donné que les 111 communes actuelles n'ont pas connu d'évolution notable de leur valeur patrimoniale, le périmètre actuel n'est pas questionné et que l'ajout des 29 nouvelles communes est considéré comme cohérent et pertinent ; j'émet **un avis favorable à l'opportunité du projet de révision et en particulier au périmètre d'étude proposé pour la révision de la charte du PNRVN.**

La concertation locale, à mener auprès des élus, des habitants, et des acteurs, sera essentielle pour s'assurer de la bonne acceptation de ce projet. À ce titre, je note que votre schéma de gouvernance prévoit l'inclusion d'un groupe de 7 citoyens habitants volontaires au sein du comité de pilotage de la révision.

Vous trouverez en annexe la liste des services et des établissements publics de l'État à associer au cours de la démarche en fonction des thématiques, des échanges et ateliers de concertation que vous mettrez en place. Je vous précise que le sous-préfet de Saverne, assisté du service *Eau, biodiversité et paysages* de la DREAL, sera votre interlocuteur privilégié tout au long du suivi de la procédure.

Enfin, j'ai le plaisir de vous transmettre une note d'enjeux de l'État sur le territoire du périmètre d'étude, ci-jointe, dans le but de contribuer aux travaux d'élaboration du projet stratégique du territoire pour la période d'application de la future charte.

Le préfet,



Jacques WITKOWSKI

Copies :

Madame la présidente du PNR des Vosges du Nord

Monsieur le directeur de l'eau, de la biodiversité et du climat

Monsieur le préfet de Moselle

Monsieur le sous-préfet de Saverne

Monsieur le sous-préfet de Haguenau

Monsieur le sous-préfet de Sarreguemines



Annexe 1 à l'avis d'opportunité du préfet de la région Grand Est

Révision de la charte du parc naturel régional des Vosges du Nord

Note d'enjeux de l'État

Les parcs naturels régionaux (PNR) ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des PNR réside dans la transversalité dont ils font preuve, la mise en réseaux d'acteurs qui permet d'intégrer les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.

Les cinq missions des parcs naturels régionaux telles que définies par l'article R. 333-1 du code de l'Environnement sont :

- 1.** la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- 2.** l'aménagement du territoire,
- 3.** le développement économique et social,
- 4.** l'accueil, l'éducation et l'information,
- 5.** l'expérimentation, l'innovation sur l'ensemble des quatre précédentes missions.

Le classement du parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) – prononcé par le décret n° 2014-341 du 14 mars 2014 et prorogé par le décret n°2018-1169 du 18 décembre 2018 – arrive à échéance le 14 mars 2029. La région Grand Est a engagé officiellement la procédure de renouvellement du classement en délibérant le 24 janvier dernier. Ce processus doit aboutir à l'adoption d'une charte du PNR, validée par les collectivités partenaires et l'État, qui définira les actions et projets de ce territoire pour une durée de 15 ans.

Dans une note d'analyse de qualité, le PNRVN a présenté ce territoire diversifié aux patrimoines remarquables et d'une grande valeur. Ainsi, au vu de ses différentes richesses et de son emprise géographique, cette note a identifié plusieurs enjeux à prendre en compte dans la définition des objectifs et de la stratégie du territoire pour le renouvellement de la charte du PNRVN.

Les enjeux transversaux du changement climatique et de la préservation de l'eau et de la biodiversité sont particulièrement sensibles. Le PNR entend contribuer à son échelle et en tant que territoire d'innovation et d'expérimentation, aux politiques régionales, nationales et internationales de développement durable et de protection des patrimoines.

Le projet d'extension vise à intégrer 29 nouvelles communes, principalement des communes sur les franges du périmètre du massif des Vosges. Cet agrandissement est pleinement justifié par la cohérence environnementale, patrimoniale et culturelle du secteur qui en sera renforcée.

La présente note synthétise les enjeux de l'État sur le territoire du périmètre d'étude de la révision de la charte du PNRVN.

1. Milieux naturels et biodiversité

Le territoire du PNRVN se caractérise par une grande richesse écologique et géologique, avec la présence d'espèces végétales et animales rares et protégées. Le parc en tant que gestionnaire d'une réserve naturelle nationale et animateur des sites Natura 2000 de son périmètre est un acteur fortement impliqué dans la préservation des milieux remarquables. Il agit également pour préserver ou restaurer des **corridors écologiques** qui relient les **réservoirs de biodiversité** à la nature « ordinaire ».

L'intégration des parcs naturels régionaux dans la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) en tant « *qu'aires protégées devant contribuer à la protection de la biodiversité et à la création d'aires protégées fortes* » constitue une évolution importante à prendre en compte dans les révisions de chartes actuelles afin de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises visant à préserver et restaurer les équilibres fragiles en matière de biodiversité, de qualité des milieux et de fonctionnalité des écosystèmes face au changement climatique.

Les réflexions autour de la nouvelle charte du PNRVN sont l'occasion de développer une véritable stratégie de protection de la biodiversité, avec une orientation dédiée à la mise en œuvre de la SNAP et de son plan d'action territorial, en s'appuyant sur les outils disponibles prévus : réglementaires, contractuels et fonciers afin de protéger les écosystèmes les plus riches en biodiversité ou les plus menacés et d'assurer la cohérence du réseau à l'échelle de son territoire. Il est attendu des engagements clairs et précis des différents signataires de la charte pour réussir la mise en œuvre de la SNAP sur son territoire, avec des objectifs et un échéancier de réalisation.

Il est à noter que les projets en cours, d'extension de la réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche, passant de 365 à 888,88 hectares et de création de nouveaux arrêtés préfectoraux de protection de biotopes en faveur notamment du **faucon pèlerin**, espèce rupestre emblématique du secteur concourent à répondre à ces attentes.

Les Vosges du Nord, zones de convergences et de contacts avec sa mosaïque de milieux naturels différents, abritent un grand nombre d'espèces remarquables. Trois espèces emblématiques sont particulièrement menacées, l'azuré **des paluds** (papillon des prairies humides), l'**écrevisse des torrents** et le **grand murin** (chauve-souris anthropophile) ; elles bénéficient ainsi d'un programme spécifique de protection.

Le parc est invité à poursuivre ses actions en faveur des grands carnivores, en particulier le **lynx boréal** dont les enjeux de conservation sont identifiés dans le plan régional d'actions (PRA) 2020-2029 dédié à cette espèce et dont le parc assure l'animation à l'échelle du massif depuis 2021. Il joue notamment un rôle important de médiateur dans le cadre des actions de coexistence avec les activités humaines (élevage et activité cynégétique) mais est aussi un lieu d'expérimentation en matière d'aménagement du territoire.

La problématique des **espèces exotiques envahissantes** (EEE) comme le cerisier tardif, la balsamine de l'Himalaya ou les écrevisses américaines, enjeu crucial dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité, mérite d'être intégrée en portant des programmes locaux en cohérence avec les dispositions prises dans le cadre de la stratégie régionale des espèces exotiques envahissantes animée par les conservatoires d'espaces naturels en région Grand Est (connaissance en vue d'une meilleure prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, intervention de gestion des espèces exotiques envahissantes prioritaires et restauration des écosystèmes, capitalisation de l'information sur les espèces exotiques envahissantes, ...).

Les grands enjeux régionaux, édictés par les conventions internationales, les directives européennes et les stratégies nationales et régionales en termes de biodiversité sont des éléments de cadrage pour déterminer les projets stratégiques et opérationnels de la future charte.

2. Forêts

Dans les Vosges du Nord, la forêt représente plus des deux tiers de la surface totale du territoire, soit environ 84 000 ha dont 70 % de forêts domaniales et communales et 30 % de forêts privées. Elle est majoritairement composée de **hêtres**, de pins sylvestres et de chênes. Les peuplements irréguliers, couvrant 15 000 hectares, sont particulièrement riches et offrent des habitats variés à la faune et à la flore.

Le milieu forestier est donc omniprésent et comporte donc des enjeux biologiques forts (chouettes de montagne, pics, chiroptères) nécessitant une réflexion sur la gestion des habitats forestiers, notamment la protection de ceux à haute **naturalité**. La recherche de consensus sur les thématiques récurrentes est à poursuivre, notamment au sujet des créations des dessertes forestières et du maintien de zones de quiétude, de la conservation d'une **trame de gros et vieux bois** tout en assurant la réduction des risques d'incendie de forêts. La préservation de la biodiversité forestière est un gage de résilience des écosystèmes forestiers. Les enjeux identifiés par l'État sont la préservation et le renforcement de **la résistance et la résilience des écosystèmes forestiers** dans un contexte de changement climatique au travers de plusieurs axes d'action : conservation et amélioration du degré de naturalité des forêts, gestion multifonctionnelle proche de la nature, restauration des écosystèmes forestiers dégradés et des connectivités forestières, maintien ou restauration des habitats forestiers favorables aux espèces emblématiques ou parapluies.

La poursuite des actions actuelles comme le soutien des efforts engagés depuis plusieurs décennies par les propriétaires et gestionnaires forestiers des Vosges du Nord afin de développer **une sylviculture plus écologique, intégrative** permettant aux écosystèmes forestiers de remplir au mieux l'ensemble des services écosystémiques dont la société a aujourd'hui fortement besoin participera aux objectifs ambitieux de conservation portés par la charte. Puits de carbone dans les peuplements et sols forestiers, forêts et matériau bois contribuent également à la transition bas-carbone de l'économie, des bâtiments et des consommations d'énergie.

Les enjeux de l'adaptation des peuplements au changement climatique dans une visée **multifonctionnelle**, dont l'impact sur le territoire concerné est fort, en intégrant et en actualisant les données scientifiques montrant la vulnérabilité de certaines essences et les conséquences à en tirer quant au **renouvellement forestier** afin de maintenir une production de **bois d'œuvre de qualité** sont des éléments clés qui seront au cœur des réflexions de la future charte. Les orientations de gestion qui seront proposées par la charte du parc gagneront à être concertées et cohérentes avec les résultats de ces recherches scientifiques en s'ajustant à leurs mises à jour régulières.

Une action attendue est la poursuite du rôle de médiateur que joue le PNRVN auprès des acteurs de la gestion cynégétique pour les encourager à adopter des pratiques vertueuses à travers des partenariats et expérimentations entre associations locales de chasse, forestiers et usagers afin de contenir les dynamiques démographiques de grands ongulés. Cela aura pour objectif de concrétiser des objectifs de régulation et de progresser vers **l'équilibre agro-sylvo-cynégétique**, qui, bien qu'un début d'amélioration de la situation dans certains massifs forestiers soit à noter, reste globalement problématique sur ce territoire.

3. Préservation de l'eau et des milieux humides

L'eau est également omniprésente et permet le développement d'une diversité biologique exceptionnelle. Le territoire abrite plus de 1 200 km de cours d'eau et près de 6 000 ha de zones humides : prairies hygrophiles, marais, tourbières, forêts alluviales... Ces milieux structurent et forgent le caractère des paysages.

Le parc se situe majoritairement en **têtes de bassins** c'est-à-dire qu'il s'agit de cours d'eau de petite taille très fragiles sur les aspects de qualité des eaux (risque de pollution diffuse, impact fort des rejets car ayant peu de capacité de dilution) et de quantité des eaux (débit faibles, sensibilité forte aux prélèvements et rejets). La qualité de l'eau dans les rivières des Vosges du Nord est un sujet qui préoccupe les élus et les habitants du territoire. Même si d'importants efforts ont été consentis dans le domaine de l'assainissement au cours des dernières années, l'état physico-chimique des rivières n'est pas partout satisfaisant et implique un report du « bon état écologique », défini dans la directive cadre sur l'eau (DCE) à 2027 pour de nombreuses masses d'eau.

Il conviendra que la charte porte une attention particulière sur les actions anthropiques qui peuvent impacter ces espaces sensibles. Il paraît en particulier très opportun de poursuivre le travail initié avec l'observatoire de qualité physico-chimique écologique des cours d'eau en 2015.

L'enjeu de protection de la ressource en eau est non seulement crucial au niveau écologique, mais aussi de la santé des populations. Les grandes orientations suivantes sont donc à décliner de manière générale sur le territoire du PNRVN :

- préserver et restaurer le bon état écologique des cours d'eau au regard de la DCE,
- sécuriser l'alimentation en eau potable,
- préserver des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable,
- préserver la qualité de l'eau,
- préserver et restaurer les milieux aquatiques : continuité écologique de la trame bleue et restauration morphologique.

À propos de la **sécurisation de l'alimentation publique en eau potable**, il convient de préciser que le développement des différentes mesures qui seront adoptées dans la charte, et la réalisation des aménagements qui pourront découler de celle-ci, devront se faire dans le respect des mesures de protection imposées dans les périmètres de protection des captages d'alimentation eau potable par les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique qui leur sont associés (activités ou usages strictement interdits, activités ou usages réglementés). Il conviendra toutefois de veiller à ce que les mesures développées dans la charte n'intègrent pas de dispositions susceptibles de restreindre les opérations d'entretien des ouvrages d'exploitation de la ressource en eau existants, et ne s'avèrent pas restrictives vis-à-vis de la recherche et de l'exploitation de nouvelles ressources publiques destinées à l'alimentation publique en eau potable et à sécuriser d'un point de vue quantitatif et qualitatif l'approvisionnement de la population en eau potable.

Le PNRVN dispose d'une légitimité certaine pour agir efficacement dans un contexte complexe aux multiples enjeux. Il s'agira notamment de susciter, accompagner, amplifier très significativement toutes les démarches de préservation et de **restauration des milieux aquatiques et humides**, ainsi que les démarches d'adaptation des forêts au changement climatique en lien avec le rôle des forêts pour la ressource en eau. De même, le PNRVN à travers ses compétences d'information et de sensibilisation des élus et du public, peut aider à la prise de conscience de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques.

4. Agriculture

Les pratiques agricoles et l'alimentation durable et saine sont au cœur des débats et des priorités actuelles. La transition agricole et alimentaire, que l'on peut appréhender au travers de nombreux programmes, est un virage collectif que le territoire du PNRVN apparaît prêt à prendre pour apporter des réponses renouvelées qui favorisent à la fois une **agriculture locale, viable et respectueuse de l'environnement**, ainsi qu'une **alimentation saine, locale et accessible pour tous** et par tous. Il est aujourd'hui opportun de développer les techniques agroécologiques et d'en faire la promotion au sein des exploitations agricoles du territoire. L'agriculture est un **pilier** du projet de territoire tant pour ses fonctions économiques que pour sa contribution à la gestion durable des ressources et paysage.

L'agriculture du territoire dominée par des systèmes herbagers, mixtes ou de polycultures élevages rend de nombreux services écosystémiques. Son maintien d'une **pratique vivante, durable et multifonctionnelle** est essentiel à l'équilibre du territoire. Il s'agira de promouvoir et d'encourager **l'agriculture extensive en agroécologie** notamment en lien avec les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). La préservation des milieux ouverts, la réhabilitation des vergers, la conservation des prairies sans retournement, fertilisation excessive ou drainage ou la lutte contre la pollution phytosanitaire sont aussi à ciblées comme des axes de travail et sensibilisation.

Assurer la **transmission et le renouvellement des générations** au vu de la fragilité structurelle de la pyramide des âges actuelle est un facteur clé de réussite du maintien de l'activité agricole. Ainsi, il faudrait veiller à ce que les orientations futures favorisent l'installation de jeunes agriculteurs notamment sur des exploitations à taille humaines et en lien avec les dynamiques locales. Il est attendu que la charte prenne en compte la protection du **capital foncier agricole**.

Face aux effets croissants du changement climatique, le soutien aux agriculteurs du parc est un enjeu fort. Ainsi, il se révèle plus que pertinent de promouvoir **des pratiques adaptatives vertueuses** et d'encourager les projets qui contribuent au stockage de carbone et à la protection de la ressource en eau dans une démarche globale de résilience climatique et environnementale.

Le **projet alimentaire du territoire (PAT)** porté par le SYCOPARC (PNRVN), le PETR Pays de Saverne, plaine et plateau, et le Syndicat Mixte de l'arrondissement de Sarreguemines répond aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de transition agricole et alimentaire, de résilience alimentaire et de santé, et revêt une dimension économique, environnementale et/ou sociale. Renouvelé en 2025, il nourrira les orientations stratégiques de la future charte.

5. Paysages

De manière générale, l'action des PNR contribue activement à la politique du paysage portée par l'État avec deux grands objectifs : préserver et promouvoir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale, et faire du paysage une composante opérationnelle des démarches d'aménagement de l'espace. La poursuite de ces objectifs s'articule autour de trois axes : développer la connaissance des paysages, formuler des objectifs de qualité paysagère et promouvoir une culture du paysage.

Les **paysages du quotidien** comme les **paysages emblématiques** participent à l'identité des Vosges du Nord. Ils sont une ressource à préserver, gérer et aménager pour conforter et augmenter l'attractivité du territoire. Le PNRVN comporte 4 structures paysagères dominantes d'est en ouest : le piémont, le massif forestier, le plateau boisé et le plateau ouvert.

La préservation paysagère de l'identité du territoire est un enjeu important. De manière générale, l'action du PNRVN contribue activement à la politique du paysage portée par l'État avec en particulier les **Observatoires photographiques des paysages** portés par le PNR : l'OPP historique et l'OPP forestier.

Il est également important d'accompagner l'évolution des paysages en se référant aux pistes d'actions de l'**Atlas des paysages de l'Alsace** pour l'unité paysagère « Vosges du Nord » comme de maintenir les ouvertures agricoles en hauteur et dans les fonds de vallée, maîtriser l'évolution des versants forestiers, valoriser l'histoire locale ou la géologie qui s'inscrit dans le paysage, révéler l'eau, maîtriser les extensions des villages, dynamiser les centres urbains et améliorer les espaces publics et valoriser les modes de découverte.

Il conviendra que le PNRVN s'attache à poursuivre l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et projets d'aménagement, en s'appuyant sur les périmètres identifiés (sites classés, sites inscrits) mais aussi ceux faisant l'objet d'une identification particulière (paysages identifiés remarquables dans le périmètre du SCoT).

6. Patrimoine culturel et bâti

Les Vosges du Nord sont un territoire marqué par une histoire riche et complexe où se sont croisées de nombreuses cultures. Ce métissage a façonné un patrimoine exceptionnel, à la fois matériel et immatériel.

Le SYCOPARC s'engage pour un aménagement durable du territoire. Cela concerne à la fois la maîtrise de l'évolution des paysages, la préservation des sites emblématiques, mais aussi les conseils en matière d'urbanisme, d'architecture durable et d'éco-rénovation. Cette mission est complétée par l'information et la sensibilisation des habitants du PNRVN avec notamment l'outil « Mut'Archi ».

Dans le contexte actuel, poursuivre la promotion de l'**éco-rénovation** pour répondre au renouvellement urbain et aux enjeux de la loi zéro artificialisation nette est un enjeu fort.

De manière concrète, cet enjeu peut se traduire par la mise en place de bonnes pratiques, portant notamment sur la conservation de la diversité architecturale locale, la lutte contre la banalisation du bâti et l'étalement du tissu urbain, et la promotion des matériaux naturels et locaux voire bio-sourcés, des techniques et savoir-faire régionaux, notamment dans les projets de réhabilitation. À ce titre, un enjeu important en particulier est la bonne intégration des travaux de pose de panneaux solaires et d'isolation thermique par l'extérieur.

Depuis 1994, le Parc met en œuvre un principe original, innovant et encore aujourd'hui unique en France : il porte **un service de conservation** qui constitue un réseau de dix musées en milieu rural dont les objectifs sont la qualité des projets muséographiques, le travail sur les collections, leur connaissance et leur diffusion auprès de tous les publics.

Des pratiques de valorisation du patrimoine se développent avec des labellisations et des mises en réseau comme celui des « **Étoiles terrestres** » concernant les arts verriers et cristalliers. Cette appellation est née pour promouvoir une destination d'exception et faire naître une identité plus percutante des sites verriers des Vosges du Nord. L'ambition fortement affirmée est de donner naissance à un véritable « **pôle touristique et culturel** », identifié et reconnu.

Continuer à favoriser un rayonnement territorial large à travers des **spectacles et les arts vivants** comme le festival « **Au Grès du Jazz** » seront des ambitions qui peuvent s'inscrire utilement dans la future charte. Il s'agit de même pour adapter et de rendre accessible à tous les événements et lieux culturels.

7. Développement territorial

7.1 Favoriser un développement économique adapté

En préalable, il convient de préciser que les PNR peuvent être considérés, eu égard à leurs missions, comme des territoires dans lesquels la protection de la biodiversité doit s'articuler à la protection des patrimoines culturels et au développement socio-économique.

Aujourd'hui lieu d'innovation et de démarches pilotes de **transition écologique**, le PNRVN a un rôle d'accompagnateur et d'accélérateur auprès des acteurs des territoires. L'accompagnement des acteurs socio-économiques vers des pratiques adaptées au changement climatique et compatibles avec la préservation des écosystèmes, du patrimoine paysager et culturel du territoire sera une priorité de la prochaine charte.

En termes de développement économique, les attentes concernant le PNR sont de maintenir de l'emploi en local, d'augmenter l'attractivité du secteur et de redynamiser les services et commerces dans les villages tout en préservant la qualité du cadre de vie.

Le paysage économique de ce territoire particulier est paradoxal, riche en **ressources naturelles spécifiques (grès, bois, verre, cristal et fer)** mais en même temps isolé des grandes infrastructures de transport et des grands centres de formation professionnelle, de recherche et d'innovation régionaux.

Un des défis est de perpétuer et de faire vivre la tradition de l'excellence en la déclinant au travers de nouveaux **savoir-faire**. La structuration de cette économie « patrimoniale » passe par la structuration de réseaux d'entreprises, la création, la recherche et l'innovation. Par exemple, les verreries et cristalleries, qui relèvent de l'artisanat d'art sont mis en valeur par l'État via le label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV).

Moins développé dans le périmètre du parc national qu'ailleurs dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle, le tissu industriel local comporte quelques sites d'importance comme l'usine de matériel roulant ferroviaire CAF à Reichshoffen. Concernant l'activité des carrières, il convient de s'assurer que la charte soit compatible avec le Schéma Régional des Carrières (SRC). Le maintien dans ce secteur de sites industriels compétitifs et dynamique restera un sujet d'attention des services déconcentrés de l'État, dans un **souci d'équilibre socio-économique** du territoire.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne la filière **forêt-bois** qui concerne 1 500 emplois, le territoire du PNRVN est une zone de production importante de bois de qualité, avec un tissu économique en place, et des enjeux forts de maintien de l'activité et de valorisation locale des bois.

Cette filière est confrontée à des difficultés multiples : crise de la construction neuve dans le bâtiment, aléas climatiques, problématique de l'exportation de bois, tensions sur le recrutement de salariés, même non qualifiés. Des structures d'innovations, des stratégies nouvelles, des processus d'accompagnement sont initiés ou accompagnés par les équipes du PNRVN. Par exemple, le PNRVN a créé le « réseau Tétras » une plateforme pour faciliter les connexions entre designers et contribuer au rayonnement des Vosges du Nord.

Le rôle attendu du PNR est de continuer d'impulser la mise en place d'une économie circulaire et respectueuse de l'environnement valorisant ces savoir-faire locaux, de soutenir l'innovation, renforcer et développer des partenariats comme avec les Chambres des métiers et de l'artisanat.

7.2 Accompagner le tourisme

Le territoire du Parc avec notamment ses 2 600 km d'itinéraires balisés dont 1 700 km réalisés par le Club vosgien est un lieu d'activités de loisirs nature, de sports, de ressourcement et de reconnexion à la nature.

Un objectif majeur est de prendre en compte la dimension environnementale, en développant un **écotourisme et des expériences nature** au contact des milieux naturels non fragiles dont la forêt. Il est possible de constituer des sites modèles de démonstration, de rechercher des solutions permettant de concilier conservation de la biodiversité et développement d'un tourisme éthiquement « doux ». Une option serait d'axer un développement concerté du tourisme fluvial notamment au niveau des villes-portes de Saverne et son port de plaisance ou du plan incliné de Saint-Louis/Arzviller qui constitue un atout majeur du développement touristique et économique du territoire et qui contribuent à la valorisation du domaine de L'État.

Pour développer une offre de qualité, les objectifs souhaités sont de faire connaître les acteurs ambassadeurs du territoire, de ses filières et de son savoir-faire, de valoriser la marque « **valeurs Parcs** » et de développer et créer une offre d'hébergement touristique dans du bâti ancien. La réponse à ces besoins croissants ne peut pas se faire au détriment de la qualité architecturale et de la capacité d'accès aux logements des locaux (notamment pour les secteurs des jeunes salariés et des seniors).

Il est attendu que la nouvelle charte s'engage dans des démarches vertueuses afin de limiter la pression touristique et liée aux loisirs de plein air pour éviter notamment des dérangements des sites de nidifications en falaises, l'impact du piétinement et les déchets. Pour ce faire, la poursuite de démarches intégrées et concertées comme avec les fédérations sportives ou « **quiétude attitude** » est cruciale.

7.3 Développer les énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, bois énergie et méthanisation, géothermie) est un enjeu important sur le territoire du PNRVN. Cependant, si l'**urgence climatique** impose de s'affranchir au plus vite des énergies fossiles, il est essentiel de préserver les capacités de stockage du dioxyde de carbone par les écosystèmes, en particulier par les forêts. S'affranchir de ces formes d'énergies fossiles implique de conjuguer **sobriété énergétique** et production d'énergies renouvelables, tout en veillant à minimiser leurs impacts sur le patrimoine naturel.

Répondre aux défis énergétiques et climatiques présents et à venir mais également faire face à l'effondrement de la biodiversité, nécessite que ces politiques de développement des ENR puissent dans le même temps intégrer la préservation de la biodiversité et des paysages.

8. Coopération internationale

Le territoire des Vosges du Nord est fortement marqué par le **contexte transfrontalier** avec l'Allemagne, qui implique une gestion spécifique de la part des acteurs locaux. Des **projets co-construits et innovants** de différentes échelles et s'avérant des **réussites** se sont développés en partenariat transfrontalier comme le projet Life BioCorridors sur la Trame Verte et Bleue, un projet Interreg de conservation des espèces en danger, des marchés paysans franco-allemands ou encore une instance d'échanges et de coopération « le Parlement du Lynx ».

En effet, ce territoire spécifique a également été classé par l'UNESCO comme « réserve de biosphère » en 1989 et, depuis 1998, il constitue, avec la réserve de biosphère du Pfälzerwald (Allemagne), la **réserve de biosphère Transfrontière** Vosges du Nord-Pfälzerwald. Le PNRVN a reçu en 2018 la labellisation « **Liste verte des aires protégées et conservées** » qui est accordée par les instances internationales de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). En 2024, ce statut a été renouvelé avec les félicitations du jury pour le travail effectué. De plus, de fructueuses collaborations scientifiques ont été développées avec les réserves de biosphères de Berezinsky, en Biélorussie et de Kampinoski en Pologne et sont amenées à se poursuivre dans les prochaines années.

C'est un atout fort du parc et il s'avère essentiel que la future charte poursuive, développe et valorise pleinement cette spécificité.

9. Accueil, éducation, information

La sensibilisation à la préservation des patrimoines naturels et culturels est également l'un des enjeux du territoire. Le développement du tourisme et des activités de plein air impose de conduire parallèlement une **sensibilisation** des différents publics afin de réduire les impacts des activités de pleine nature et de favoriser l'engagement citoyen dans la préservation de la nature.

Réussir cette **appropriation locale** des enjeux en matière de conservation, de restauration et de gestion des milieux naturels et de la biodiversité est l'un des grands défis de la charte actuelle du PNRVN pour les 15 prochaines années. Sensibiliser tous les publics et responsabiliser les acteurs locaux notamment en développant **les sciences participatives** contribuent à un bon niveau d'information et de connaissance des enjeux du PNRVN. La création du nouvel espace pédagogique dédié à la RNN Rochers et Tourbières du Pays de Bitche à Sturzelbronn en est une autre illustration.

Un des enjeux consiste à maintenir une offre d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) variée et riche, avec l'ensemble des acteurs du territoire favorable à la création et au maintien d'une identité territoriale et des liens sociaux. En accord avec la feuille de route académique qui invite à créer des **liens socio-émotionnels** avec les enjeux du développement durable et inciter les élèves à l'action, plusieurs autres actions peuvent être menées utilement telles que renforcer les capacités des cadres et enseignants (le PNRVN est un lieu privilégié pour des formations ancrées dans la réalité du territoire), autonomiser et mobiliser les élèves et accélérer l'action à l'échelon local grâce à des partenariats concrets. Le rôle du PNRV est bien d'agir comme interface facilitatrice et motrice entre le réseau de partenaires et acteurs éducatifs du territoire et les services académiques. Ainsi cette collaboration étroite et fructueuse est amenée à s'épanouir. Cette dynamique constitue un vecteur essentiel pour faire émerger une **génération consciente, informée et actrice des transitions**.

10. L'innovation et l'expérimentation

Un des rôles des PNR est d'être un territoire pilote et incitatif par rapport aux autres territoires, expérimenter des politiques innovantes, tester de nouvelles démarches d'aménagement, qui peuvent ensuite être reprises ailleurs. L'innovation est pour les parcs un facteur de progrès social, économique et environnemental. Ainsi, les parcs sont des laboratoires à ciel ouvert. Ils ont pour slogan « *Une autre vie s'invente ici* ». Cette signature manifeste l'originalité de la démarche des parcs, qui place l'humain au cœur d'un territoire aux patrimoines naturel et culturel déjà très riches. Cela illustre également leurs actions au quotidien et répond aux défis sociétaux du XXI^e siècle. Leur capacité à innover, à trouver de nouvelles approches expérimentales ou exemplaires, leur manière de fédérer pour mener à bien leurs projets, leur volonté de toujours privilégier les ressources locales, font des PNR des lieux atypiques, qui se placent en précurseurs des territoires de demain.

La contribution du PNRVN aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines est attendue pour nourrir ces dernières avec ce prisme d'innovation et d'avant-garde. De plus, le PNRVN est un acteur incontournable pour structurer des réseaux de connaissance, de partage d'expériences et de porter à connaissance.

11. Enjeux sanitaires, risques naturels et pollutions

L'enjeu concernant le risque d'incendie de forêts au vu du contexte actuel devient de plus en plus prégnant et sa prise en compte dans la nouvelle charte est un attendu incontournable notamment en intégrant la carte d'identification des massifs à risques (pilotée par la DRAAF) dans le diagnostic territorial.

Sur le risque **d'inondation** en général, la future charte veillera à sa compatibilité avec les dispositions du PGRI Rhin-Meuse. Sur les inondations liées aux phénomènes de ruissellement, les études menées par les DDT et confiées au BRGM pourront utilement être jointes au diagnostic territorial. Il existe 3 PPRi Sarre, Moder et dans une plus petite mesure la Zorn. Une procédure d'élaboration du PPRi de la Sauer va être prochainement lancée. Les informations et préconisations sont à prendre en compte au sein des orientations de la future charte.

Dans un contexte géologique de falaise faillée et de piton gréseux favorables aux phénomènes de chute, le risque de **chutes de bloc** est présent notamment sur le site du Graufthal à Eschbourg.

Il existe un besoin de porter à connaissance en ce qui concerne le **risque minier** (glissement et effondrement) auprès des communes de Kutzenhausen, Lamperstolch, Merckwiller et Preuschedorf.

En cas de projet de désimperméabilisation des sols, une attention particulière serait à porter à la **qualité des sols mis à nu**, en particulier dans les secteurs urbains et sur les friches d'activités, afin de ne pas exposer les occupants et usagers des terrains concernés à d'éventuelles pollutions.

Lors des actions de plantations en milieux naturels, végétalisations notamment des ripisylves et gestion des espaces verts, un enjeu sera de tenir compte non seulement de certaines espèces envahissantes ou nuisibles **pour la santé** (ambrosie par exemple), mais aussi du **caractère allergène** de certaines essences (plus de 20 % de la population française souffre d'allergie respiratoire).

12. Gouvernance

Le processus de concertation adopté par le parc pour la révision de sa charte est très complet en matière d'implication collective et de co-construction et se distingue par sa diversité d'approche. Le PNRVN souhaite développer sa présence et son interaction directe avec le public et affiche sa volonté de rendre le processus le plus accessible et transparent avec l'utilisation d'innovations technologiques comme la carte interactive.

En outre, la démarche ne se limite pas à la collecte d'avis mais s'étend à une véritable phase de restitution, ce qui montre un engagement à écouter et à valoriser les contributions des participants. Les ateliers évaluatifs et les événements comme les cafés débats favorisent une logique de partage et d'évaluation collective, permettant de construire ensemble les futures orientations du parc. Il s'agit de renforcer le lien d'appartenance et le sentiment de communauté autour d'un projet commun.

Ainsi, le processus de concertation des Vosges du Nord présenté ne se contente pas seulement d'être participatif, mais vise à être inclusif et à garantir une diversité de voix dans la définition du projet de territoire. Des comités de révisions politiques et techniques, élargis et restreints sont aussi prévus pour piloter, accompagner, initier le projet stratégique de révision. Par son approche multidimensionnelle, ce processus devient un pilier de la dynamique de co-construction, essentielle pour créer une véritable synergie entre les enjeux environnementaux, sociaux, et économiques locaux.

Il est important de veiller à l'appropriation et l'évaluation en continu de la prochaine charte afin de permettre une bonne acculturation par les équipes techniques et les partenaires signataires. Pour cela, la réunion des instances de gouvernance mérite d'être poursuivie ainsi que l'animation d'une gouvernance territoriale avec des instances de concertation territorialisées ou thématiques. La communication auprès des élus et du grand public pourra utilement être renforcée pour valoriser son action et son rôle sur le territoire.

Enfin, la nouvelle charte s'attachera à s'articuler avec les activités du ministère des armées afin de préserver les installations et missions de l'État exercées au titre des armées. Le ministère chargé des armées s'engage à prendre en compte autant que possible les dispositions de la future charte. Ces dernières ne peuvent toutefois pas conduire à remettre en cause les activités opérationnelles ou d'entraînement (terrestre, aérien ou maritime). Il en va de même pour le fonctionnement d'une installation ou d'un projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement de la politique de défense, telle qu'elle est définie par l'article L. 1142-1 du code de la défense.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Révision de la charte du parc naturel régional des Vosges du Nord

Liste des services et établissements publics de l'État à associer à la démarche (annexe 2 à l'avis d'opportunité du préfet de la région Grand Est)

- Préfecture de la région Grand Est
- Sous-préfectures de Haguenau, Saverne et Sarreguemines
- Commissariat de massif des Vosges
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Grand Est
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est
- Directions départementales des territoires : DDT de Moselle, DDT du Bas-Rhin
- Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRAJES) Grand Est
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- Académie de Strasbourg
- Agence régionale de santé (ARS) : délégations départementales de Moselle et du Bas-Rhin
- État-major de zone de défense Est
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Grand Est
- Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM)
- Office français de la biodiversité (OFB) : direction régionale du Grand Est
- Office national des forêts (ONF) : direction territoriale Grand Est
- Centre national de la propriété forestière (CNPF) Grand Est